



Administration communale
de
NOMMERN

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **lundi, le 17 juin 2019 à 19.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

A huis clos :

1. Demande de démission volontaire d'un fonctionnaire (rédacteur)

En séance publique :

2. Approbation de titres de recettes 2018
3. Décomptes de travaux extraordinaires
4. Approbation de l'organisation scolaire pour l'année scolaire 2019/2020
5. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2020
6. Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'année 2020
7. Approbation d'un compromis d'échange de terrains à Cruchten et Schrondweiler (Zenners-Koeune)

Nommern, le 7 juin 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
John MÜHLEN